

**STÉRILISATION :
PAS D'ÉCHAPATOIRE**
DÉSOLÉ MINOU, C'EST POUR TON PROPRE BIEN

- moins de chats dans les refuges
- moins d'euthanasies
- moins de risques d'infections ou de tumeurs
- moins de comportements agressifs



WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



Pour le bien-être animal

Un chat stérilisé vit plus longtemps et en meilleure santé. Après la stérilisation, les félins sont aussi moins agressifs. Résultat ? Moins de nuisances sonores la nuit, moins de bagarres avec leurs congénères et donc moins de blessures qui peuvent s'infecter.

Les chattes stérilisées ont, pour leur part, beaucoup moins de risques de développer une tumeur mammaire ou une infection utérine et les piqûres contraceptives peuvent favoriser ces affections, ce qui n'est pas le cas d'une stérilisation permanente.

De très nombreux chatons sont abandonnés dans des refuges animaliers. Mais les accueillir coûte cher, et il n'y a pas assez de place pour garder tous les animaux ou leur trouver une nouvelle famille.

Une fois castrés, les mâles sont plus calmes et ont nettement moins tendance à « délimiter leur territoire » en urinant. Vos voisins et vous-même n'en serez que plus heureux.



Il n'y a plus de place !

Les refuges de la Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent plus absorber ce développement exponentiel de la population féline. L'accueil est coûteux et aboutit très souvent à une euthanasie. En 2014, 45% des chatons qui ont été déposés en refuge ont dû être piqués. Et en 2015, 37% des chats accueillis ont été euthanasiés. La stérilisation permet d'éviter une telle situation.

La stérilisation : une obligation légale

Depuis 2014, tous les chats doivent être stérilisés, identifiés et recensés avant d'être vendus ou adoptés. Cette obligation vaut également pour les particuliers.

La publicité pour la vente de chats est strictement réglementée. Seuls les propriétaires d'un élevage reconnu peuvent faire des annonces publicitaires dans les magazines, journaux ou sur les sites internet spécialisés. Leur numéro d'agrément doit toujours être indiqué. La stérilisation est tout simplement une preuve d'amour envers votre chat...



A quel âge stériliser ?

La stérilisation est conseillée après 6 mois, l'âge auquel les chats sont fertiles. Mais une stérilisation précoce est déjà possible dès 8 semaines. Vous pouvez être rassuré(e).

Combien ça coûte ?

- La stérilisation d'une femelle coûte environ 150 €.
- La stérilisation d'un mâle (castration) coûte environ 60 €.
- Obligatoire, l'identification par puce électronique coûte environ 50 €.
- À cela s'ajoutent le coût des vaccins, des traitements vermifuges, etc. Dans un refuge animalier, un chat coûte environ 100 à 150 € (stérilisation et identification par puce électronique comprises). Le grand nombre d'animaux à opérer et à pucer leur permet en effet de faire des économies d'échelle.

Les refuges pour animaux sont surchargés : un réel problème en Région de Bruxelles-Capitale

Les refuges pour animaux doivent recueillir de plus en plus de chats. Et en Région bruxelloise, ces lieux d'asile sont surpeuplés. Une campagne a donc été lancée afin de pousser les Bruxellois à faire stériliser leurs chats et chatons.

INFO



02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Une croissance explosive

Un couple de chats a, en moyenne, jusqu'à 8 chatons par an. Après un an, cela peut donner quelque 25 petits couples de chats. Et cinq ans plus tard, le premier couple et tous ses descendants auront donné naissance à... 5.000 chatons. Une véritable explosion démographique !